

REGLEMENT PÊCHE DE L'ETANG

3 cannes autorisées par pêcheurs.

Biwy obligatoire ou tente de couleur camou.

Bateaux radiocommandés autorisés.

Chaque pêcheur devra camper obligatoirement sur son poste pour la sécurité des poissons.

Les matelas de réception sont obligatoires et devront assurer la protection du poisson.

Pêche uniquement sans arpillons.

La tresse en tête de ligne ou corps de ligne est totalement interdite pour la sécurité des poissons.

Les sacs de conservation sont totalement interdits.

Tout poisson pris sera immédiatement remis à l'eau après photos.

Chaque pêcheur doit posséder une responsabilité civile à jour.

La pêche du carnassier est totalement interdite.

REGLE DE VIE

L'étang ne sera en aucun cas un lieu d'attroupement. Les visiteurs sont tolérés s'ils ne dérangent pas la tranquillité des autres pêcheurs présents.

Les véhicules seront placés aux endroits prévus à cet effet.

Votre poste devra être en ordre et propre pendant la session et après votre départ. Aucune poubelle ne sera laissée sur place.

Seuls les barbecues sur pied sont autorisés. Mais les cendres devront être obligatoirement ramassées.

La pelle US est fortement conseillée.

La baignade est strictement interdite.

Tout comportement irrespectueux ou non respect du règlement pourra entraîner l'exclusion de l'équipe ou du pêcheur.

Le conseil d'administration se réserve le droit de ne plus accepter un pêcheur, après avoir pris connaissance d'un comportement antérieur irrespectueux.

L'association se réserve le droit d'utiliser les photos ou vidéos, sauf en cas de désaccord signalé par le pêcheur.

Selon la durée de session un cheque de caution de 50% pourra être demandé pour la réservation du poste.

Tout désistement à moins de 10 jours avant la session ne donnera pas lieu au remboursement de la caution.

Les chiens seront obligatoirement tenus en laisse